

# L'aide sociale a besoin de nouveaux concepts destinés aux bénéficiaires 50plus

Les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 ans ou plus ont de grandes difficultés à trouver un nouvel emploi. Des bases insuffisantes en matière de formation sont un obstacle de taille au retour dans le marché du travail. Ce qui est nouveau, c'est que de plus en plus de personnes bien formées et expérimentées sur le plan professionnel ont besoin d'être soutenues par l'aide sociale. Il se pose dès lors la question de la capacité des services sociaux à réagir à ces deux groupes de clientèle.

La part des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 ans ou plus n'a cessé d'augmenter au cours de ces dix dernières années. En 2015, 16,2% des bénéficiaires de l'aide sociale appartenaient au groupe d'âge des 46 à 55 ans et 9,4% à celui des 56 à 64 ans. Cela revient à dire qu'en 2015, un quart des bénéficiaires de l'aide sociale se trouvait dans le groupe à risque lié à l'âge ou juste avant. Au sein de l'ensemble de la population en Suisse, le taux d'aide sociale des personnes d'un certain âge est passé de 2,9% à 3,3%. Il avait passé de 1,9% à 2,8% entre 2005 et 2015.

Au risque lié à l'âge s'ajoute de manière cumulative le risque «Aucune formation»: près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge ne bénéficie pas de certificat professionnel. L'âge et le manque de formation sont deux entraves essentielles à l'insertion professionnelle. Cela signifie que l'autre moitié des bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge dispose d'une formation professionnelle, sans pour autant trouver un emploi permettant de couvrir le minimum vital.

En 2016, 6'600 personnes de plus de 55 ans étaient des chômeurs en fin de droit. Dans la plupart des cas, la fin de droit est suivie de l'aide sociale ou d'un engagement dans des conditions de travail précaires et instables (contrat de travail de durée limitée, travail sur appel, emplois temporaires). Le risque de se trouver dans une situation dite de *working poor* est particulièrement élevé. Dans leur rapport final, Fluder & Co. constatent que les personnes d'un certain âge ont des chances plus faibles de s'insérer durablement dans le marché du travail (voir page 16).

## De nouveaux défis pour les services sociaux et les autorités sociales

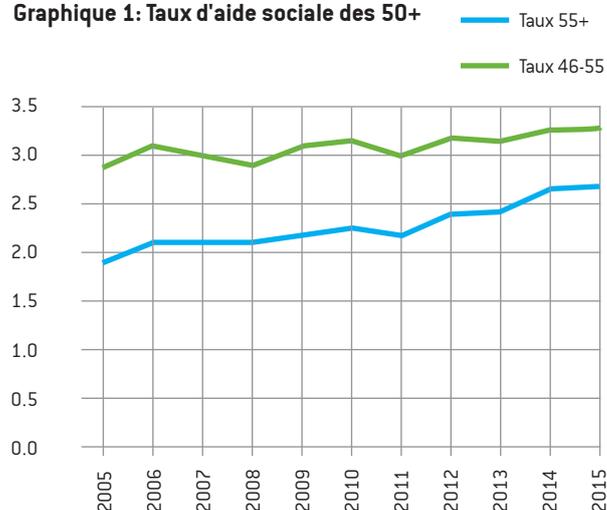
Cette évolution place les services sociaux et les autorités sociales devant de nouveaux défis: faut-il financer une reconversion à un menuisier de formation qui perd son emploi à 55 ans, après que toutes les mesures relatives au marché du travail déployées par les offices régionaux de placement (ORP) ont échoué? Faut-il encore financer une formation à l'employée de commerce de détail sans formation, licenciée à l'âge de 54 ans, bien qu'elle soit elle-même responsable de son indigence? Faut-il accorder une start-up à l'informaticien en fin de droit qui souhaite se mettre à son compte? Faut-il financer une formation continue à la secrétaire qui a perdu son emploi à 55 ans?

Lors de l'évaluation d'une mesure, l'aspect financier est souvent au premier plan. Ceci bien que méthodologiquement, une solution plus durable soit souhaitable. Dans ses normes (chapitres

H.5 et H.6), la CSIAS recommande de soutenir les formations initiales, continues ou complémentaires lorsque celles-ci contribuent à maintenir ou à améliorer la qualification professionnelle ou les compétences sociales. Il s'agit notamment de recourir à des experts ou des centres spécialisés externes afin d'encourager également l'intégration sociale. Pour les mesures d'intégration, aucune limite d'âge n'est fixée.

Les offres cantonales destinées à l'insertion professionnelle et à l'intégration sociale des bénéficiaires de l'aide sociale sont multiples et variées, mais leur adéquation aux besoins du groupe des bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge n'est pas avérée. Quelques cantons ont passé à la mise à disposition d'offres spécifiques telles qu'un mentorat volontaire, un coaching, des cours de compétences de base, des services de placement et des stages. Or, ces offres s'adressent en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale peu qualifiés d'un certain âge, aux personnes souffrant de difficultés à lire et à écrire, qui ne sont pas familiarisées avec les médias électroniques ou encore qui ne maîtrisent pas la langue. La plupart du temps, elles ne sont pas adéquates pour les personnes d'un certain âge bien formées, à la recherche d'un emploi. A cet égard, les cantons d'Argovie, de Schaffhouse, de Bâle-Campagne

Graphique 1: Taux d'aide sociale des 50+



Source: OFS 2005-2015 STATPOP, représentation CSIAS



Affiche de la campagne lancée en 2016 «Alter hat Potenzial» à l'aide de laquelle le canton d'Argovie vise une exploitation proactive du potentiel inutilisé de la main-d'œuvre d'un certain âge.

Photo: zvg

groupe plus récent des bénéficiaires de l'aide sociale bien formés feraient souvent défaut. En raison de leurs vastes qualifications, on estime que ceux-ci n'ont pas besoin de soutien spécifique. Mais le déclin social a souvent laissé des traces désastreuses qui peuvent également nécessiter un accompagnement professionnel.

Le canton de Vaud s'est engagé dans une autre voie encore, en décidant de financer une rente de transition, la Rente-pont aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux personnes vic-times de pauvreté dès l'âge de la retraite anticipée. Cette prestation d'assurance, axée sur les montants des PC, permet de sortir plus tôt de l'aide sociale ou de ne pas recourir à l'aide sociale sans diminution de rente au moment de l'entrée à l'AVS. Ce financement additionnel a été l'expression de la volonté politique de protéger les personnes d'un certain âge à la recherche d'un emploi. En 2016, les coûts supplémentaires se sont élevés à 20 millions.

Indépendamment des solutions financières ou institutionnelles existantes, les services so-ciaux restent confrontés à la question des mesures appropriées en vue d'une insertion professionnelle ou d'une intégration sociale durables. La CSIAS recommande aux organes d'aide sociale (voir chapitre D.2) de veiller à ce que des offres tenant compte de l'âge, de l'état de santé, de la situation personnelle et des capacités de la personne demandant de l'aide soient mises à disposition. Les mesures d'intégration et le financement de formations initiales et continues spécifiques sont des investissements des pouvoirs publics dans une autonomie économique plus grande et dans la sortie durable de l'aide sociale. ■

**Corinne Hutmacher-Perret**  
Secteur Etudes de la CSIAS

et de St-Gall ont emprunté de nouvelles voies avec le programme de mentoring Tandem 50plus.

### La focalisation sur l'intégration sociale est urgente

Dans une récente analyse des offres cantonales, Caritas constate que les mesures d'insertion professionnelle de la plupart des cantons restent ponctuelles et insuffisantes. Elle souligne que les objectifs de formation stratégiques pour les personnes âgées à la recherche d'un emploi et la focalisation sur l'intégration sociale sont particulièrement urgents. Par ailleurs, des offres spécifiques destinées au

## Graphique 2: Bénéficiaires de l'aide sociale sans formation professionnelle

Proportions sans formation professionnelles en %

Source: OFS SAS ESPA 2009-2015

	Âge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Aide sociale</b>	26-35 ans	49.3	50.2	49.7	49.8	50.5	50.5	50.6
	36-45 ans	45.9	45.9	44.9	45.3	46.1	46.0	46.3
	46-55 ans	46.0	44.6	44.6	44.3	44.0	43.8	43.8
	56-64 ans	40.7	40.6	41.2	41.6	41.6	41.7	42.3
	<b>26-64 ans</b>	<b>46.2</b>	<b>46.1</b>	<b>45.7</b>	<b>45.8</b>	<b>46.2</b>	<b>46.1</b>	<b>46.2</b>
<b>Population résidente</b>	25-34 ans	10.0	12.2	12.0	11.2	10.2	9.5	9.0
	35-44 ans	11.6	13.5	13.4	13.1	12.5	12.1	12.3
	45-54 ans	13.9	15.2	16.0	14.7	14.4	13.4	13.3
	55-64 ans	17.5	19.6	19.8	18.8	17.7	16.5	16.6
	<b>25-64 ans</b>	<b>13.10</b>	<b>14.97</b>	<b>15.18</b>	<b>14.33</b>	<b>13.59</b>	<b>12.78</b>	<b>12.7</b>